



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appels d'offres, l'AACC alerte les donneurs d'ordre sur la fragilisation financière des agences dues aux pratiques qu'ils imposent lors des processus de consultation

Paris, le 8 juin 2017 - L'appel d'offre du 31 mai dernier mené par BPI France, dont la vocation est d'aider les entreprises, montre combien les agences ne sont toujours pas reconnues comme des entreprises à part entière.

En effet, à quel entrepreneur un futur client demanderait-il de lui délivrer un prototype ad hoc finalisé, gratuitement, selon son propre cahier des charges sans lui garantir ni qu'il va lui acheter, ni même à quel prix il lui achètera ? Et si ce client ne l'impose pas à un entrepreneur mais à 25 en même temps ...

Nulle agence n'est certes obligée de répondre. Mais si la plupart des marchés qui sont à sa disposition imposent ces conditions léonines, elle n'est plus en mesure de se soustraire à ces conditions qui sont financièrement inacceptables.

Aussi, convaincues de l'engagement sincère de la BPI à satisfaire sa mission d'aide aux entreprises, les agences de l'AACC en appellent à l'aide de cette institution, pour que non seulement elle change ses conditions d'appel d'offres et crée de nouvelles bases de sélection équitable, mais porte ce message auprès des entreprises qu'elle assiste, et pour lesquelles la communication est une étape clé de mise sur le marché et de développement. En ce sens, l'AACC demande à être reçue au plus vite par la direction de BPI France pour parvenir à une issue favorable et mutuellement bénéfique pour l'ensemble des acteurs en présence.

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr @AACClive

Contact presse :

Camille Chareyre | Vae Solis Corporate | 01 53 92 80 27 | camille.chareyre@vae-solis.com